

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Mars

L'ATTITUDE DES BOULANGISTES

A la Chambre, comme au Sénat, la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre les membres du comité de direction de la Ligue des Patriotes, s'est prononcée dans le sens de la requête de M. le procureur général Bouchez. Elle a donné raison au gouvernement.

Maintenant, quelle a été l'attitude des boulangistes ?

Ils ont essayé d'ergoter et de se disculper, mais il est manifeste qu'ils sentent bien qu'ils se sont mis dans un mauvais cas.

Ils viennent de publier dans leurs journaux une sorte de plaidoyer dans lequel ils prétendent répondre à la lettre de M. Bouchez et réduire à néant ses allégations.

La vérité est qu'ils ne répondent à rien du tout.

Car ce n'est pas répondre que de jeter l'injure à la face de la Chambre et du gouvernement.

De quoi les accuse-t-on ?

D'avoir détourné la Ligue du but pour lequel elle avait été instituée, de la mettre au service d'un ambitieux, de seconder ses vues, de menacer les institutions, de former une société secrète qui travaille en faveur de la dictature.

Tout cela est avéré et par conséquent indéniable.

Aussi les signataires de la déclaration ne prennent pas même la peine de le contester. Ils procèdent autrement.

Ils appellent à leurs secours la ruse et l'hypocrisie.

Ils sont accusés et ils se posent en accusateurs.

Les factieux ! Ce ne sont pas eux, ce n'est pas leur général, c'est la Chambre, c'est le Sénat, c'est le gouvernement qui défendent la République contre leurs menées.

Le césarisme ! la dictature ! ce ne sont pas eux qui s'en font les séides, ce ne sont pas eux qui ont attaqué, vilipendé le régime parlementaire ; qui ont répété à tout venant qu'il était nécessaire que leur général balayât les écuries d'Augias, c'est à dire la Chambre, qu'il fermât les portes du Sénat et qu'il prit la place de M. Carnot, ce sont

les députés, les sénateurs, les républicains hostiles à la boulangerie.

Voilà ce que ces honnêtes gens trouvent pour leur défense.

Il faut avouer que c'est maigre, que c'est piteux.

Hier encore ils se posaient en bravaches, ils ne parlaient rien moins que de faire passer les députés par les fenêtres du Palais-Bourbon et aujourd'hui ils traitent de Convention cette Chambre que la veille ils qualifiaient de pourrie, d'incapable, de nullité, etc., etc.

Et que fait pendant ce temps-là leur chef, leur César ?

Il reste muet comme une carpe.

Sa place était au Palais-Bourbon, à côté de Laguerre, de Vergoin et autres, quand M. Méline a donné lecture de la lettre de M. Bouchez et son devoir était de monter à la tribune, de défendre ses thuriféraires, de se solidariser avec eux.

Il a trouvé plus commode et plus prudent de se tenir à l'écart, de rester chez son ami le bonapartiste Dillon.

Ce général aurait dû être au premier rang, à la tête de sa phalange. Il s'est éclipse.

Cela peint l'homme.

Nous comprenons qu'il préfère s'asseoir à la table d'une marquise ou d'une duchesse quelconque du faubourg St-Germain, plutôt que d'aborder, pour y défendre ses amis, la tribune où il fait si piètre figure.

Mais quand on est ambitieux et que l'on aspire à jouer le rôle de dictateur, on devrait au moins avoir le courage d'accepter les déboires et les responsabilités d'une situation que l'on a créée et montrer que l'on est autre chose qu'une outre gonflée de vent.

Cet incident, quel qu'en soit le dénouement, ne grandira pas la personnalité de M. Boulanger, au contraire. Il est même probable qu'il sera fatal au parti dont il est le chef.

Déjà la confusion se met dans les rangs de la boulangerie et malgré leurs protestations fanfaronnées, il est visible que ceux qui visent les poursuites ne sont rien moins que rassurés.

Le grand chef lui-même est inquiet.

Il a quelque peu perdu de son aplomb.

Son attitude prouve qu'il est plus prudent qu'héroïque.

Nous n'en avons jamais douté.

**

Conseil des ministres

Paris, 14 mars, soir.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Thévenet, garde des sceaux, a fait savoir que des perquisitions ont été opérées, hier, chez vingt chefs de section de la Ligue des patriotes. Des commissions rogatoires ont été envoyées dans les départements pour qu'il y soit procédé à des perquisitions de même nature.

Les ministres se sont ensuite entretenus de la discussion de la demande en autorisation de poursuites. M. Tirard prendra la parole au Sénat et M. Thévenet à la Chambre.

Le conseil a décidé de confier l'intérim du ministère de la marine à M. de Freycinet. Le conseil s'est occupé de l'interpellation de M. Rivet, au sujet du mandement de l'évêque Freppel. C'est M. Thévenet qui répondra à M. Rivet.

Enfin, les ministres se sont entretenus de la célébration des obsèques de l'amiral Jaurès et ont examiné les précédents. Ils ont décidé que ces obsèques auraient lieu aux frais de l'Etat, l'amiral Jaurès ayant commandé en chef devant l'ennemi et étant grand-croix de la Légion d'honneur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 mars

La demande de poursuites

M. Méline donne la parole à M. Arène pour lire le rapport de la commission des poursuites.

Le document expose que la Ligue des Patriotes est devenue une association purement politique. Elle ne pouvait plus, dès lors, être tolérée. Sa circulaire sur l'affaire Atchinoff a comblé la mesure.

— C'était un acte de patriotisme ! interrompt M. de Cassagnac. (Bruit).

— Le gouvernement, reprend M. Arène, a fait à ce document la réponse que l'opinion attendait. (Nouveau bruit à droite). Il a prononcé la dissolution de cette Ligue factieuse. La commission estime que les motifs invoqués par le procureur général de la Seine contiennent des motifs très suffisants pour faire fléchir le principe de l'inviolabilité parlementaire. Seul, M. de Cassagnac a été dans la commission d'un avis différent.

— Les poursuites sont une imbécillité ! s'écrie à ce moment M. Sevaistre, que la droite entière applaudit.

Le président le menace des sévérités du règlement.

Comme M. Sevaistre persiste à maintenir son mot, la majorité, sur la proposition du président, lui applique la peine de la censure.

Il avait porté la hallebarde de sergent au régiment de la Ferté, et blessé d'un coup de mousquet à Rocroy, dans la fameuse charge du jeune duc d'Enghien contre la terrible réserve espagnole du vieux comte de Fuentes, ce n'était qu'à son corps défendant qu'il avait déposé le harnais de soldat pour le tablier du marchand de vin traiteur.

Dès l'abord, il n'avait pas eu à se plaindre de l'échange.

La place Royale était alors la promenade favorite des grands seigneurs et des belles dames. Marion de Lorme et Ninon de Lenclos y tenaient cour d'amour et boutique d'inconstance. Sous ses arcades, derrière ses grilles, se réunissait chaque jour tout ce que la cour comptait de galants cavaliers, de beaux-esprits, de séduisantes pécheresses et de précieuses en renom.

Et puis, c'était aussi l'endroit où se vidaient les affaires d'honneur, Le Pré-aux-Clercs avait fait son temps. De par la mode souveraine, défense de se couper la gorge ailleurs que dans ce coin privilégié de Paris.

En effet, sous la minorité de Louis XIV, la rage des combats singuliers, — un instant étouffée par la main de fer du grand cardinal, — avait repris comme à l'époque, où, d'après le calcul de M. de Loménie, elle ne coûtait pas à la France moins de deux cent vingt gentilshommes par an.

Le peuple est friand de toute espèce de spectacles.

Celui de Paris ne dédaignait point de voir s'écharper les grands seigneurs et parader les grandes dames.

D'où affluence de consommateurs dans les cabarets

M. Arène conclut en demandant à la Chambre d'autoriser les poursuites.

M. Sevaistre vient alors s'expliquer sur la peine qui vient de lui être infligée. Il est fort ému. Il essaie d'établir que c'est en violation du règlement qu'il a été censuré. Il déclare, d'ailleurs, maintenir absolument son mot.

La majorité tout entière, de nouveau consultée, maintient la censure.

M. Laguerre demande la parole.

— Je ne m'adresse pas à la Chambre, dit-il, car son verdict m'importe peu.

Le tapage commence à ces mots.

— C'est au pays que je parle, et je dirai tout ce que j'ai à dire, sans me laisser arrêter par aucune clameur. Je demande le silence et la déférence. (On rit). Nous ne voulons pas éviter les poursuites, nous, députés. Nous voulons aller devant les tribunaux comme nos autres camarades de la Ligue. Mais nous voulons nous expliquer sur cette campagne politique qu'on mène contre nous depuis un an. On essaie de faire croire que nous ne sommes pas des républicains.

— Oh ! non, par exemple ! crie la gauche. (Tumulte au banc de la Boulangerie).

— Nous sommes des républicains, poursuit M. Laguerre, et nous demeurons fidèles à notre programme entier. (Bruit et rires à gauche).

— Républicains, nous l'avons été à l'époque où il y avait péril à l'être ! Vous serviez la messe, alors ! crie-t-on à gauche.

— Qui osera dire sérieusement que des hommes comme Naquet, comme Laisant, comme Rochefort, comme moi-même enfin, nous ne sommes pas républicains ?

On hausse les épaules, et M. Laguerre continue en injuriant le procureur général, M. Bouchez.

— Notre but, reprend-il, c'est de débarrasser la République de la Constitution et de vous tous. (Bruit). Tel est le plan de notre campagne, campagne que nous mènerons jusqu'au bout, légalement, pacifiquement, avec un succès toujours croissant.

Que reprochez-vous à la Ligue des Patriotes ? D'être une société secrète, elle qui a toujours agi librement, au grand jour ? Non, vous lui en voulez surtout d'avoir collaboré à votre écrasement dans l'élection du 27 janvier, cette élection qui a consommé votre défaite définitive, qui vous a mis en état de révolte contre le suffrage universel, car vous, qui nous accusez d'être des insurgés, c'est vous qui êtes maintenant en insurrection contre le pays. Mais vous êtes de ceux qui placent leur intérêt personnel avant celui du pays.

— C'est vous, les véritables factieux ! répète M. Laguerre. Vous avez encore le pouvoir légal ; le vœu, maintes fois exprimé du pays, vous a enlevé le pouvoir légitime.

M. Laguerre poursuit, disant qu'on a peur du jury et qu'on les traduit devant la police correctionnelle au nom de textes de loi contre lesquelles le parti républicain a toujours protesté. C'est misérable, dit-il. De telles poursuites sont un coupe-gorge, un guet-apens. Cela ne saurait manquer de se retourner contre vous qui, par de telles pratiques, déshonorez le parti républicain.

rets voisins de la place Royale, et en particulier chez maître Bonlarron, dont le petit vin clair et des côtes de Toul et du Barrois — le gargonier était d'origine lorraine — avait conquis tous les suffrages des gourmets de la capitale.

Et ce n'étaient pas seulement les artisans et les bourgeois qui avaient pris l'habitude de fréquenter l'établissement du *Maure-qui-Trompe*.

Avant de disputer à la pointe de l'épée les faveurs de Marion de Lorme à son rival Rouville, beau-frère de Bussy-Rabutin, le marquis de la Ferté-Seneclère — ou plutôt Saint-Nectaire — colonel propriétaire du régiment dans lequel notre Lorrain avait servi, était venu déjeuner chez son ancien sergent.

Il n'en fallait pas davantage pour mettre celui-ci à la mode.

Depuis lors, il ne s'était pas échangé un coup d'épée ou de pistolet entre les gens du bel air, sans qu'adversaires et seconds fussent venus, au préalable, à la taverne de la rue du Pas-de-Mule, arroser un gigot à la broche de quelques flacons de pagny ou de thiaucourt.

Or, comme chaque jour ramenait son duel, chaque jour ramenait son gigot.

C'avait été l'âge d'or du cabaret du *Maure-qui-Trompe*.

Joyeux festins, riches beuveries, estocades mémorables !

Le boursicot de maître Bonaventure s'arrondissait, en même temps que sa réputation s'étendait du Cours-la-Reine à la Bastille, et de la Grange-Batelière aux Carmes-Déchaussés !

(A suivre.)

33 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

IX

Cet établissement s'élevait vers le milieu de la rue du Pas-de-la-Mule, laquelle confinait, comme on sait, aux arcades de la place Royale.

C'était un vénérable édifice, coiffé d'un toit en poivrière et la façade chevronnée de poutres qui s'encadraient dans la maçonnerie.

Le premier étage, en saillie, formait auvent au-dessus du rez-de-chaussée. Il se composait d'une grande chambre aux fenêtres maillées de plomb, où le cabaretier logeait à pied ; c'est-à-dire qu'il louait — à la nuit, à la semaine ou au mois — aux étrangers, aux voyageurs dépourvus du luxe d'un cheval ou du faste d'un équipage. Pour lui, il s'était installé tout modestement dans les combles, avec « son premier garçon », lequel du reste, était le seul.

Le rez-de-chaussée était occupé tout entier par « la salle » et la cuisine.

Rien ne séparait, d'ailleurs, celle-ci de celle-là.

La partie de cette vaste pièce, qui faisait bordure sur la rue, était réservée aux consommateurs. L'autre, celle du fond, s'affectait aux élaborations culinaires du maître de la maison : il s'y dressait une cheminée, dans les profondeurs de laquelle les héros du divin Homère auraient facilement fait rôtir les bœufs entiers dont parlent l'*Illiade* et l'*Odyssée*.

Seulement, ces monstrueuses victuailles y étaient remplacées, tous les jours que Dieu fasse — jours ouvriers, dimanches et fêtes carillonnées, — par un gigot en train de tourner à la broche devant trois bûches qui flambaient sur des landiers monumentaux.

Rien de plus primitif et de moins luxueux que l'aménagement de ce hall à deux fins. La salle proprement dite était succinctement meublée de tables et d'escabeaux de chênes bruni et lustré par le frottement des manches des buveurs et le contact de leurs chausses. La cuisine se tapissait de toute une collection de casseroles, de lèche-frites, de daubières et de vaiselles, dont le cuivre et l'étain, soigneusement fourbis, étincellaient comme des soleils d'or et d'argent dans la pénombre enfumée des arrières-plaus.

Au milieu de cet arsenal d'ustensiles d'apparence alléchante et pacifique, une colichemarde, d'une longueur invraisemblable, jurait, accrochée à la place d'honneur, à côté de la maîtresse-broche.

Ah ! c'est que maître Bonaventure Bonlarron, — ainsi se nommait le propriétaire du cabaret du *Maure-qui-Trompe*, — avait été homme d'épée, de guerre et d'aventures, avant de devenir homme d'intérieur, de tranche-lard et de fourneaux,

— Très bien ! approuve la droite. (On rit).
 — Le pays, conclut M. Laguerre, jugera prochainement entre vous et nous. Il vous flétrira et vous repoussera, vous qui êtes le parti de la curée aux honneurs et aux places, le parti des appétits et du népotisme.
 Tumulte, les boulangistes et la droite exultent à ces propos.
 — M. Turquet n'a pas fait de népotisme quand il était aux affaires ! s'écrie M. Lafont. (On rit).
 — Perquisitionnez, continue l'orateur. Vous ne trouverez plus chez nous les noms de nos amis, des partisans de la République réformatrice. Faites ce que vous voudrez ! Le suffrage universel jugera sous peu entre vous et nous. Il y aura un an demain qu'un acte imbécile du pouvoir a brisé l'épée du général Boulanger. (Tumulte).
 Mesurez le chemin parcouru, ajoute M. Laguerre. Continuez la violence et l'arbitraire. Mais prenez garde. L'heure des responsabilités personnelles va commencer.

M. Laguerre descend de la tribune. La droite l'acclame ; les boulangistes l'embrassent.

Réponse de M. E. Arène

M. Emmanuel Arène, rapporteur, répond :
 — M. Laguerre, dit-il, demande à être poursuivi et il n'en conteste pas moins la légalité des poursuites dont il est l'objet. Je n'ai pas la prétention de connaître les lois visées aussi bien que ceux qui les ont violées. (On rit).
 M. Arène parle ensuite de l'attitude actuelle de la Ligue des patriotes.
 M. Arène montre que, malgré toutes leurs fanfaronnades, M. Laguerre et ses amis ont peur, peur de la poursuite sous l'inculpation de société secrète et des pénalités qu'elle comporte. M. Laguerre a parlé de guet-apens, poursuit M. Arène.
 — Non ! c'est moi qui en ai parlé le premier ! interromp M. de Cassagnac.
 M. Arène continue en mettant en lumière les manœuvres, les agissements et l'organisation de la Ligue des patriotes, démontrant que celle-ci était bel et bien une Société politique et secrète.

L'orateur fait justice de l'équivoque républicaine sur laquelle le boulangisme a tout d'abord commencé sa fortune.
 — Vous prétendez être toujours les mêmes républicains d'autrefois.
 — Plus que jamais ! s'écrie M. Laisant.
 — Eh ! bien, si vous êtes toujours républicain, M. Laisant, vous devez vous trouver bien étonné du nouveau milieu où vous êtes. Vous pouvez, d'ailleurs, vous enorgueillir des conquêtes que vous avez faites, puisqu'il paraît que vous avez rallié le faubourg Saint-Germain, tout le monde bonapartiste et orléaniste. Quant au clergé lui-même, il est conquis par vous ou plutôt, par égard pour M. Freppel, je préfère dire que le clergé hésite encore. (Applaudissements et rires).

— Je vous félicite de ces conquêtes, continue M. Arène, et je serai fier quand je verrai dans les journaux les récits de ces diverses soirées chez M. Dugué de La Fauconnerie ou chez telle ou telle duchesse, dîners de véritable concentration républicaine certainement, et au dessert desquels on ne s'occupe, j'en suis sûr, que des intérêts de la République. (Vifs applaudissements). Vous êtes donc de vieux et inébranlables républicains, c'est entendu. Comment ne protestez-vous pas alors, quand vous voyez le général du Barail déclarer que l'élection de M. Boulanger sera le meilleur chemin vers le retour de l'empire ? (Double salve d'applaudissements). Vous demeurez muets aussi, quand M. le duc de La Rochefoucauld vient à cette tribune déclarer qu'il compte sur votre appui pour rétablir la monarchie. Eh ! bien, pour de vieux républicains, une telle attitude est au moins étrange. Mais nous, qui sommes des républicains sans épithètes, nous considérerions de telles choses comme de mortelles injures pour nous et nous les releverions énergiquement. (Bravos répétés).

Tout chez vous n'est qu'équivoque, équivoque politique, équivoque patriotique. Il suffit de voir, en effet, ce que vous avez fait de cette Ligue des patriotes, si noble autrefois : vous en avez fait une bande de prétoriens, vous l'avez lancée contre l'armée, le jour où vous l'avez conduite à ce restaurant de la Cascade, si bien nommé en la circonstance.

Ici, le brave général se lève et, avec de grands gestes indignés, prononce quelques mots que personne n'entend, tant le bruit est gros.

M. Le Hérisse. — On nous a insultés, nous avons protesté. Le président ne nous protège pas. Je proteste de nouveau contre la partialité du président, d'où est venu tout le mal. Le président est au-dessous de sa tâche. (Bruit). Qu'il me fasse censurer, peu m'importe !

— Je livre ces paroles au jugement de tous les hommes bien élevés ! répond M. Méline. (Applaudissements). Et, comme j'ai été personnellement pris à partie, je demande à la Chambre de renoncer à la censure.

Non ! non ! crie la gauche entière.
 M. Méline défère au vœu de la majorité qui, consultée par lui, prononce la censure contre M. Le Hérisse.

M. Arène reprend alors son discours.
 — Un jour de Fête nationale, dit-il, à la revue, la Ligue des patriotes a sifflé et fait siffler nos soldats patriotes et nos généraux disciplinés. (Applaudissements).

M. Arène poursuit, flagellant de sa verve impitoyable le boulangisme, qui est le parti de toutes les compromissions, et M. Le Hérisse continue de hurler et M. de Sasini est en proie à un de ces accès inquiétants auxquels il est sujet.

M. Arène termine son discours éloquent et vengeur.

Toute la majorité l'acclame et MM. Barodet et Madier de Montjau sont les premiers à venir lui serrer la main quand il descend de la tribune.

Le vote

La demande en autorisation de poursuites est adoptée par 354 voix contre 227.

SÉNAT

Séance du 14 mars 1889

M. le président. — Messieurs les sénateurs connaissent la perte que vient de faire la France et le Sénat. L'amiral Jaurès est mort hier subitement. Toute sa vie a été un long exemple de vertus militaires et civiques, soit comme officier de marine, soit comme membre du parlement ou représentant de la France à l'étranger. Il est mort sur la brèche, au moment où il avait pris la direction de cette marine qu'il aimait tant. (Applaudissements.)

Les poursuites

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Naquet, sénateur.

M. Naquet. — Si j'ai demandé la parole, ce n'est pas pour me défendre. Quand un parti est jugé par un parti adverse dans une assemblée politique comme celle-ci, un accusé est condamné par avance. (Protestations au centre.)

Je tiens cependant à faire savoir au pays qui m'entend, quelle justice il y a à attendre du Sénat s'il est jamais institué en haute Cour de justice. (Nouveau bruit.)

M. Lenoël. — Vous avez déjà peur.
 M. le président. — Vous n'avez pas le droit de mettre en doute la justice du Sénat.

M. Naquet. — M. le président veut déjà me retirer la parole.

Voix à gauche : Mais non ! mais non !
 M. Naquet. — Il veut étouffer la discussion. (Nouvelles protestations à gauche.)

M. Naquet. — Le gouvernement avait un intérêt capital à arracher de son siège un sénateur qui peut peser de quelque poids dans la lutte actuelle.

Si la commission avait daigné entrer dans le détail des poursuites, elle aurait vu combien il était ridicule de poursuivre comme illicite et secrète une Société dont la conduite avait été si énergique lors de l'élection du président actuel de la République ; à ce point que M. Carnot père refusa d'en être le président, disant qu'il aurait

l'air de remercier la Ligue de ce qu'elle avait fait pour son fils. (Exclamations).

On a fait des perquisitions qui n'ont amené aucun résultat. Les pièces saisies ont démontré que le parti républicain national... (Exclamations à gauche) ne comptait que sur la légalité pour triompher. Notre parti n'a jamais fait appel qu'au suffrage universel. Nous respectons la loi tant qu'elle existe ; mais la Constitution nous donne le droit de demander la révision. Nous l'avons demandée, et six départements nous ont donné raison par des majorités écrasantes. S'il y a des factieux, ce sont ceux qui se mettent en travers du suffrage universel. (Violent tumulte.)

M. Naquet. — Je ne m'oppose pas aux poursuites. Je les demande. (Ah ! ah !) J'ose espérer que même votre magistrature oligarchique sera à la hauteur de celle de la Restauration et donnera, par un acquittement éclatant, une leçon sévère au gouvernement (Hilarité). Si je me trompais, je le regretterais ; non pour moi, mais pour mon pays. (Nouveaux rires) Si j'étais condamné, j'aurais, une fois de plus, sacrifié ma liberté, ma fortune, à l'amour de la République. (Exclamations à gauche et au centre).

M. Lenoël. — Qui donc êtes-vous pour oser parler ainsi !

M. Naquet. — Je suis un honnête homme.
 Cris : Non ! non ! taisez-vous !

N. Naquet. — Il y a à la Chambre un Wilson acquitté par votre magistrature, le jour même où un général patriote était condamné par le pouvoir. Il y a à la Chambre bien d'autres Wilsons. (Tumulte prolongé.)

Je n'autorise personne à mettre en doute mon amour pour la République ; je lui ai donné assez de gages sous l'Empire. Et depuis n'ai-je pas contribué à lui donner la liberté de la presse, celle de l'association, et enfin cette loi du divorce !

M. Buffet. — Les chefs d'accusation relevés dans la requête ne soutiennent pas la discussion, et je ne puis dans ces conditions voter la demande des poursuites. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Demôle, rapporteur. — Je répondrai uniquement à l'honorable M. Buffet. A son but primitif, la Ligue des patriotes a substitué un but politique ; elle veut substituer au parlementarisme le pouvoir personnel de l'homme qu'elle veut élever sur le pavois. Cela ressort clairement de la circulaire adressée aux comités d'arrondissement. La loi de 1834 n'est pas abrogée. Le gouvernement a le droit de l'appliquer quand l'intérêt public le demande, et il manquerait à son devoir s'il ne le faisait pas. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Quand à la question de juridiction, elle n'est pas de la compétence du Sénat ; s'il est prouvé que la Ligue menaçait les institutions actuelles, ce sera à la justice de compléter son œuvre, mais pour cela il faut lui en donner les moyens, en accordant l'autorisation de poursuites. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Vote

L'autorisation des poursuites contre M. Naquet est mise aux voix.
 Elle est adoptée par 213 voix contre 58.

Mort de l'amiral Jaurès

Paris, 14 mars.

L'amiral Jaurès est mort hier soir des suites d'une attaque d'apoplexie.

Vers quatre heures et demie, à sa sortie de la commission du budget, M. l'amiral Jaurès, ministre de la marine, qui se trouvait légèrement indisposé depuis hier, traversait à pied la place de la Concorde, accompagné d'un aide de camp. A la hauteur de l'avenue, il a été pris d'un malaise subit, qui a failli déterminer un évanouissement. Cependant, l'amiral a pu faire quelques pas, soutenu par son compagnon de route, et arriver jusqu'au ministère. Mais là, en regagnant ses appartements, il est tombé dans les escaliers comme foudroyé par une attaque d'apoplexie.

A dix heures quarante-cinq, l'amiral rendait le dernier soupir.

Paris, 16 mars.

Le corps de l'amiral Jaurès sera transporté, dimanche, aux Invalides, où, selon toute probabilité, la cérémonie de l'enterrement aura lieu lundi.

Toute la garnison de Paris y assistera. Les ministres suivront le cortège.

Les poursuites contre la Ligue

On lit dans le Radical :

On se regarde d'un mauvais œil en ce moment parmi les membres de la Ligue et le parti boulangiste. En effet, on est à peu près certain qu'il y a un affilié très au courant qui renseigne le gouvernement. On nomme un député, on parle d'un membre influent de la Ligue, mais ce ne sont que de simples conjectures. Certaines remarques ont été faites, en effet, qui ne laissent pas de doute. Aussi doit-on s'attendre d'ici peu à un scandale dans le monde boulangiste.

Dans la soirée, on affirmait que, parmi les papiers saisis jeudi, s'en trouvaient un certain nombre de compromettants pour M. Boulanger. Il se pourrait donc que ce dernier fût, à bref délai, l'objet de poursuites et pour des motifs d'une gravité réelle. Dans la même soirée, on affirmait qu'au cours des perquisitions qui auraient été opérées en province chez les membres de la Ligue des patriotes, on aurait découvert certains documents susceptibles de faire connaître la provenance des sommes considérables dépensées par le général Boulanger pour ses campagnes électorales.

On lit dans le National :

Quoi qu'en disent les journaux boulangistes, les perquisitions faites jusqu'à présent chez un certain nombre de dignitaires de la Ligue ont mis entre les mains de la justice des documents de la plus haute gravité et la preuve est certaine que le gouvernement de la République se trouve en présence de conspirateurs décidés à tout, en préparant un coup de force. Aussi, doit-on s'attendre prochainement à des actes nouveaux de la part du gouvernement. Toute cette affaire ira certainement plus loin que la police correctionnelle.

A la préfecture de police, à la sûreté générale, au parquet de la Seine, la consigne est absolument de garder le silence. Il est à peu près impossible d'obtenir un renseignement. Nous savons cependant que l'action continue, énergique. Les principaux boulangistes après avoir affiché du dédain pour les mesures prises contre eux, dans la naïve conviction qu'on n'aurait pas jusqu'au bout, se montrent aujourd'hui fort inquiets. Quelques-uns d'entre eux songeraient à mettre la frontière entre eux et la justice de leur pays.

Le Paris dit également que chez deux chefs de section on a saisi un plan de mobilisation de la Ligue, reproduit en plusieurs exemplaires, plan complet, permettant de réunir en quelques heures tous les membres de la Ligue dans le réseau départemental.

Le procès de la « Lanterne »

Le procès en diffamation intenté à la Lanterne par M. Coulon, directeur général des postes et télégraphes, pour divers articles relatifs à la révocation de l'employé Coulomb, est venu mercredi devant la cour d'assises de la Seine.

Le jury ayant rendu un jugement affirmatif sans circonstances atténuantes, la cour a condamné M. Genay gérant du journal la Lanterne, à trois mois de prison, 1,000 fr. d'amende, 6,000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion de l'arrêt dans la Lanterne et dix autres journaux au choix du demandeur, sans que le coût, toutefois, puisse dépasser 20 francs.

LES AVENTURES
 D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXIII

DANS LEQUEL DEUX FANTOMES SE RETROUVENT A L'IMPROYISTE EN PRÉSENCE, CE QUI EN ADVIENT.

Mais chaque fois au moment d'ouvrir la bouche il s'arrêta net, en voyant les sourcils froncés et l'air préoccupé de Bernard.

A la hauteur de la rue, le coqueur des bois ordonna au cocher de faire halte.

Coupant la chaussée en droit ligne, il s'engagea dans la rue Thibaut, la suivit dans toute sa longueur, et, arrivé à l'avenue d'Orléans, il s'arrêta, sembla examiner le sol pendant quelques instants.

Puis il ordonna au cocher d'un geste de venir le rejoindre.

Lorsque la voiture eut débouché sur l'avenue d'Orléans, Bernard remonta, mais au lieu d'entrer dans l'intérieur, il se plaça près du cocher.

— Bon train jusqu'au carrefour de l'Observatoi-

re ! lui dit-il.

La voiture partit au grand trot.

Le policier se donnait au diable pour deviner cette énigme que le coqueur des bois lui posait.

Tahera souriait.

Il avait compris.

Au carrefour de l'Observatoire, Bernard descendit de nouveau et recommença à examiner attentivement le sol, allant, venant, regardant à droite, regardant à gauche, se baissant, se relevant, semblant se consulter, puis reprenant son examen.

Tout à coup il se frappa le front, pivota sur lui-même et se dirigea vers la station des voitures du boulevard Montparnasse.

Là il recommença son examen ; il fut court.

Il s'approcha du surveillant de la station, le salua poliment et échangea quelques paroles rapides avec lui.

Puis, après avoir pris congé du surveillant, il revint vers sa voiture.

Son visage était radieux.

Le cocher ne comprenait rien à ce manège ; il n'était pas éloigné de croire que sa pratique était folle.

— Un louis pour vous, lui dit Bernard si, dans une demi-heure, vous me conduisez, au faubourg Saint-Antoine !

— Ça va, bourgeois, s'écria le cocher joyeux ; à quel endroit ?

— A cinquante pas avant la rue de Renilly.

— Convenu ; montez-vous près de moi, bourgeois ?

— Non, ce n'est plus la peine, répondit-il en ouvrant la portière et reprenant sa place dans l'in-

terieur ; allez, et bon train !

— Soyez calme, bourgeois, dit le cocher. Hue, cocotte ! ajouta-t-il en enveloppant son cheval d'un formidable coup de fouet.

Les chevaux des voitures de place sont très intelligents.

Celui-ci comprit qu'il n'était plus temps de s'amuser, et il partit d'un train d'enfer.

— Nous les tenons ! dit Bernard en se frottant les mains à s'enlever l'épiderme.

Tahera souriait toujours.

Le policier regardait le coqueur des bois d'un air si ébahi, que Bernard lui rit au nez sans cérémonie.

— Vous ne comprenez pas ? lui dit-il en riant.

— Je l'avoue en toute humilité, répondit le policier.

— Je parie que Tahera a compris, lui ?

— Oui, répondit laconiquement le commandant.

— Hum ! Et le policier avec dépit, il paraît alors que je suis en niais.

— Pas le moins du monde, cher monsieur Bonhomme.

— Cependant il me semble.

— Il vous semble mal, voilà tout. Ecoutez-moi, et vous allez tout savoir.

— Je vous avoue que je n'en serai pas fâché.

— Très bien. Tout ce que j'ai fait est la suite d'un raisonnement.

— Oh ! oh ! fit le policier.

— C'est ainsi. Vous allez voir. J'ai fait rebrousser chemin au cocher d'abord, n'est-ce pas ?

— Oui ; pourquoi cela ?

— Tout simplement parce que je me suis dit : A quoi bon perdre mon temps à poursuivre le Mayor ? Il n'est pas à redouter en ce moment ; il a peur et il se sauve ; laissons le tranquillement rentrer chez lui. Il retrouvera là-bas Julian qui, si besoin est, lui taillera des croupières.

— Soit, j'admets cela à la rigueur ; mais cela ne m'explique pas les singulières manœuvres auxquelles vous vous êtes ensuite livré.

— Toujours la suite de mon raisonnement, ceci est encore plus simple. Ce matin pendant que vous dormiez, nous avons reçu la visite de l'un de nos amis, lequel nous a appris que le Loupeur...

— Comment, le Loupeur ?... Cet insaisissable bandit est mêlé à cette affaire ? interrompit vivement le policier.

— Je ne vous l'ai pas dit ?

— Pas un mot.

— Alors, c'est que je l'ai oublié ; le Loupeur est le premier lieutenant du Mayor.

— Ah ! diable !

— C'est un de ses appartements que nous avons découvert et que nous avons visité ; lui, le Mayor et son complice Felitz Oyandi tenaient un conciliabule secret que nous avons troublé très désagréablement. Alors nos trois gaillards se sont sauvés dans trois directions différentes.

— Bigre de bigre !

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Contributions directes

Nous apprenons avec plaisir que M. Bousquet, Emile, de Cahors, vient d'être déclaré admissible aux examens oraux pour le surnumérariat des contributions directes.

Nominations

M. Mabile, receveur particulier à Gourdon, est nommé receveur à Châteaulin, en remplacement de M. Payan, qui est nommé receveur à Gourdon.

Ecole de Saint-Maixent

Voici les noms des anciens sous-officiers du 7^e de ligne qui seront prochainement promus sous-lieutenants avec leurs numéros d'entrée et de sortie :

M. Banech, adjudant, 280-237 ; Crouzet, sergent-major, 291-240.

Concours pour l'intendance

MM. les officiers des différentes armes et MM. les officiers d'administration sont prévenus qu'un concours pour l'admission dans le corps de l'intendance militaire aura lieu à Paris dans le courant de mai. La date de ce concours sera fixée prochainement et portée à la connaissance des intéressés par la voix de l'Officiel.

Ecoles nationales d'arts et métiers

Par arrêté du 15 février dernier, M. le ministre du commerce et de l'industrie a décidé que les épreuves du premier degré pour les candidats aux écoles nationales d'arts et métiers auront lieu, cette année, les 4, 5 et 6 juillet prochain.

Le délai accordé pour l'inscription des candidats expirant le 1^{er} mai, les demandes d'admission au concours, accompagnées des pièces nécessaires, devront être adressées avant cette date à M. le préfet du Lot.

Le programme détaillé des connaissances exigées des candidats, le détail des pièces à produire et des conditions à remplir sont à la disposition des intéressés, au bureau de la troisième division, à la préfecture, tous les jours non fériés, de deux à cinq heures du soir.

Congrès international de l'Enseignement primaire

Résultat du scrutin du 10 mars pour l'élection de cinq délégués (instituteurs ou institutrices publics).

Votants, 29 ; majorité, 15.
Ont obtenu : MM. Vidal, de Lherm, 18 voix, élu ; Balagayrie, de Marcelliac, 13 ; Caussanel, de Labastide-Murat, 12 ; Lacombe, de Vaylats, 12 ; Ganes, de Figeac, 10 ; Linol, de Gourdon, 8 ; M^{lle} Reynes, de Cahors, 8 ; Balagayrie, de Gramat, 7.

Un deuxième tour est nécessaire pour l'élection de quatre délégués. Il y sera procédé, dans la même forme que précédemment, le dimanche 17 mars.

L'affaire du Panama

Voici une nouvelle qui sera favorablement accueillie, croyons-nous, par les capitalistes intéressés au Panama. Une importante entrevue a eu lieu, mardi, au ministère des finances, entre M. Rouvier et le comte Dilhan, président de l'Union des actionnaires et obligataires du Panama. M. Rouvier a assuré le comte Dilhan du vif intérêt qu'il éprouvait pour les porteurs de titres de Panama et de son intention d'appuyer toute combinaison sérieuse qui pourrait se produire, pour rassurer et sauvegarder la petite épargne.

Concours de musique

Nous rappelons aux sociétés musicales que le Concours de Libourne aura lieu les Dimanche 9 et Lundi 10 Juin 1889 ; que les adhésions seront reçues jusqu'au 21 avril, terme de rigueur, et qu'elles devront être adressées à M. le Secrétaire général de la commission, à l'hôtel de Ville de Libourne (Gironde). Les Sociétés qui n'auraient pas reçu le règlement sont priées d'en faire la demande.

Un circulaire concernant tous les détails du concours (qui se relie à un ensemble de fêtes annuelles, telles que : Concours de chevaux, fêtes de nuit, etc.), sera envoyée prochainement à toutes les sociétés adhérentes.

Bureaux de tabacs

Voici les membres de la commission chargée de classer et de distribuer les débits de tabacs de première classe pendant l'année 1889 :

M. Edmond de Lafayette, sénateur, président.
MM. Mazeau, sénateur ; Lévêque et Duvaux, députés.

MM. Roussel et Jacquin, conseillers d'Etat.
MM. Boutin, directeur général des contributions directes ; Catusse, directeur général des contributions indirectes ; Tiphaigne, directeur général de l'enregistrement.

MM. Abel Flourens, maître des requêtes au Conseil d'Etat, et E. Garnier, chef de bureau au cabinet du ministère des finances, sont nommés secrétaires.

MM. Mourier, Simon, Devillers et Noël, auditeurs au Conseil d'Etat ; Billaudel, Caron, auditeurs de première classe à la Cour des comptes, sont adjoints à la commission et auront voix délibérative dans les affaires dont ils seront rapporteurs.

Prytanée militaire

Les examens pour l'admission au Prytanée militaire auront lieu, les 8 et 9 juillet, à Cahors, hôtel de la Préfecture. Les épreuves commenceront à 8 heures du matin.

Les familles doivent faire inscrire leurs en-

fants du 1^{er} au 31 mai, à la préfecture du département où elles résident, afin de les présenter devant la commission au moment de l'ouverture du concours.

Toute demande d'admission gratuite au Prytanée doit être adressée avec les pièces réglementaires, avant le 31 mai, au préfet du département, dans lequel le pétitionnaire a son domicile.

Le programme des connaissances exigées est déposé à la préfecture et dans les sous-préfectures, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Raymond, voiturier à Cahors, pour avoir laissé stationner une voiture rue de l'Université, sans nécessité et sans être éclairée, et cela après avoir été prévenu plusieurs fois.

Jurisprudence

Le tribunal civil de la Seine vient de rendre une décision qui, sans inaugurer une jurisprudence nouvelle, n'en présente pas moins un certain intérêt au point de vue de la pratique.

Cette décision porte qu'une Société musicale, formée uniquement dans un but de délassement ou de distraction, sans aucune pensée de gain à réaliser, ne constitue ni une Société civile ou commerciale, ni même une association ayant une individualité véritable.

Dès lors, ajoute le jugement, le fait par une Société de ce genre de nommer un bureau n'a aucun effet légal et ne confère pas au tiers, le droit d'actionner les membres de ce bureau. En pareil cas, il faut, quand il s'agit, par exemple, d'une demande en paiement, assigner tous les membres associés jusqu'à concurrence de leur part dans les dettes de la Société.

AIGUILLON

Il vient d'être établi près du lac de Montluc, à Rébégnet, sur la Garonne, un ponton qui facilitera aux voyageurs et aux marchandises, le libre accès des bateaux à vapeur ou des barques qui sillonnent le fleuve.

Cette heureuse innovation sera bien accueillie du public et des négociants en vins, prunes et autres denrées de la vallée du Lot, dont les chargements viennent aboutir à Aiguillon, pour, de là, être dirigés sur Bordeaux et Toulouse.

GOURDON

Un individu, s'est présenté, le jour de la foire, chez M. Vèses, bijoutier, à Gourdon, pour lui offrir des bijoux ; ce dernier ayant quelques doutes, a prévenu le commissaire de police qui a procédé à l'interrogatoire de l'individu. Sur ce, les bijoux ont été saisis et procès-verbal a été dressé, une enquête est ouverte.

Mort d'une femme de bien

Ces jours-ci est décédée, à Moulins, la doyenne des religieuses de St-Vincent-de-Paul, la sœur Elisabeth, qui, depuis 25 ans, dirigeait la salle des militaires à l'hôpital Saint-Joseph.

Ses obsèques ont pris le caractère d'une véritable manifestation de reconnaissance : toutes les classes de la population s'y trouvaient mêlées. Le deuil était conduit par le général commandant la subdivision, le colonel des chasseurs et le lieutenant-colonel du train des équipages ; douze couronnes avaient été offertes par les officiers et soldats de la garnison.

Non contente de consacrer tout son temps à ses chers enfants, — comme elle appelait les militaires, — la sœur Elisabeth, appartenant à une riche et noble famille, employait tous ses revenus à améliorer leur sort ou à leur venir en aide après leur sortie du régiment.

On comprend les regrets que cause la perte de cette femme de bien.

Marché de La Vilette du 14 mars

Bœufs amenés, 2,020 ; vendus, 1,680 ; prix extrêmes du kil., 0,98 à 1,34.

Vaches amenées, 526 ; vendues, 488 ; prix extrêmes du kil., 0,88 à 1,28.

Taureaux amenés, 183 ; vendus, 176 ; prix extrêmes du kil., 0,88 à 1,14.

Veaux amenés, 1,645 ; vendus, 1,304 ; prix extrêmes du kil., 1,50 à 1,90.

Moutons amenés, 13,214 ; vendus, 13,180 ; prix extrêmes du kil., 1,48 à 1,86.

Porcs gras amenés, 3,965 ; vendus, 3,965 ; prix extrêmes du kil., 1,35 à 1,45.

Marché de Bordeaux du 14 mars

Bœufs amenés, 254 ; vendus, 192 ; prix extrêmes des 50 kil., 48 à 68 fr.

Vaches amenées, 16 ; vendues, 14 ; prix extrêmes des 50 kil., 35 à 55 fr.

Moutons amenés, 1,264 ; vendus, 867 ; prix extrêmes des 50 kil., 60 à 80 fr.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 16 mars 1889

Naissances.

Prat Gabriel, avenue de l'Abattoir.
Audubert Françoise, rue St-James, 14.
Dubert Marie, impasse Catonne, 15.
Lassus-Sangosse Honorine, rue Nationale, 6.

Mariages.

Vinot Denis et Coudere Euphrasie.

Décès.

Bach Baptiste, 69 ans, à Cahessut, hortes de Coty.
David Louis, 52 ans, place des Petites-Bougeries.
Darnis Marie 53 ans, rue Salvezou, 1.
Massip Marie, 87 ans, rue de la Gendarmerie, 1.
Vincent Louise, 47 ans, à la Marchande.
Glèze Madeleine, 39 ans, rue des Ecoles, 1.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon.)

PROGRAMME DU DIMANCHE 17 MARS

Little (marche) Dureau.
Le Songe d'une nuit d'été (fantaisie) A. Thomas.
Menuet Boucherini.
Le Chalet (air de basse) Adam.
Primevère (mazurka) Strauss.

TRA DIVONA

Nous y voilà donc en plein dans le Carême. Le monde, comme la musique, vivant de contrastes, nous avons, après les folles orgies des jours gras, les austères mortifications de la sainte quarantaine. Après les doux serments et les timides aveux faits entre deux contredanses, les sévères sermons et les maigres plats de haricots à l'huile... de Marseille quelquefois ; après la polka dévastatrice, l'oraison réparatrice.

En fait de crêpe, maintenant, le seul que nous arborions, c'est celui du deuil de nos jours de joie du mois écoulé.

Mais ce n'est qu'un passage, et, avec Pâques fleuries, nous verrons arriver la saison « où tout sourit, enivre, enchante », comme on dit dans les *Deux Aveugles*, de cet amusant Offenbach, qui n'avait pas souvent le Carême au fond du cœur, celui-là.

En effet, après cette époque bénie — Pâques fleuries bien entendu — après laquelle la nature aspire et les mortels aussi, l'herbette est tendre, l'oiseau chante et la fleur sourit le matin au soleil qui la dore.

Tout cela c'est pour plus tard, et, en vous faisant entrevoir la perspective du prochain renouveau, je fais comme Annibal traversant les Alpes. Savez-vous ce qu'il faisait, Annibal, traversant les Alpes ? Comme ses soldats se plaignaient de l'aridité du pays et du peu de confortable de la nourriture, il leur faisait entrevoir qu'au terme de leur voyage il y avait des plaines magnifiques au fond desquelles il y avait un horizon vermeil. Et Annibal chantait, sur un air et avec des paroles plus ou moins saintes — ce qui était rare à cette époque déjà lointaine :

Cet horizon, c'est l'Italie,
C'est le pays où l'on oublie
Et la fatigue et tous les maux,
C'est le bonheur, c'est le repos.

Ce qui était également bien doux en un temps où la poésie n'avait pas de poètes et que de très rares partisans parmi les guerriers, Annibal lui-même ne passant pas pour une sensitive en fait de tendresse.

Pour les personnes qui auraient des doutes sur le langage prêt à Annibal, surnommé le si Délicieux, dans le passage ci-dessus, je leur répondrai que j'ai en ma possession des notes — de musique — qui me viennent en droite ligne d'un grand père dont le sien était le successeur de très loin, mais en ligne directe aussi, le brosseur de ce guerrier après la bataille de Cannes, où il batit ses ennemis en leur administrant une véritable volée avec une canne qui n'était pas précisément en sucre. C'est d'ailleurs cet exploit qui l'a fait passer à la postérité.

C'est donc à tort qu'on cite de lui un serment fameux qui l'aurait illustré. Il est vrai qu'il a fait tout son possible pour le tenir, contrairement à ce qui se passe de nos jours où un serment, pour si solennel qu'il soit, a 99 chances sur 100 de n'être pas tenu.

Mais nous voilà bien loin, trois siècles avant Jésus-Christ, et en Italie, au lieu d'être en France à la fin du dix-neuvième siècle. Il est vrai que, bien que nous soyons en Carême, rien n'est sacré pour un *flaneur*.

En attendant que la plaine de Regourd ressemble aux plaines de l'Ausonie, nous assistons au triomphe de la morue et à la dictature du cure-dent. Notre attitude recueillie, avec le repos du corps, nous assure la paix de l'âme. Ce qui sera autant de pris jusqu'au moment où l'herbette sera tendre revenue, que l'oiseau chantera dans les rameaux touffus et que nous pourrons aller gambader sur le vert gazon.

Un Flaneur.

BOURSE. — Cours du 15 mars 1889.

3 0/0.....	88 40
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 40
4 1/2 0/0 1883.....	104 47
Actions Orléans.....	1,390 00
Actions Lyon.....	1,355 00
Action Panama.....	52 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	410 50
Obligations Lombardes.....	366 25
Obligations Saragosse.....	362 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 00

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 850^e livraison (16 mars 1889). — Texte : Le commis de M. Bouvat, par J. Girardin. — Le grand chasseur, par Olivier Brucelle. — Tout droit, par ***. — Les applications du palmier, par Mme Caroline de Trelles. — Une partie de campagne, par Christophe.

Dessins de Toñani, Ed. Zier, Christophe.
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79 à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1471^e livraison (16 mars 1889). — Voyage dans le delta du Pilcomayo, et de Buenos Aires à Socra, par M. A. Thourar. — 1885-1887. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Riou et Dosso.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La 19^e série des Œuvres complètes d'Alfred de Musset vient de paraître à la librairie G. Charpentier et Cie, éditeurs, 11, rue de Grenelle, à Paris. 10 cent. la livraison, 50 cent. la série.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

FAITS DIVERS

La réhabilitation de Pierre Vaux

On n'a pas oublié la fin malheureuse de Pierre Vaux, cet instituteur victime des odieuses machinations des déceimbriseurs, et qui mourut au bagne, injustement condamné pour des incendies dont son accusateur, un maire bonapartiste, était précisément l'auteur.

On nous communique la lettre suivante, adressée par les enfants de Pierre Vaux au ministre de la justice :

Labergement-les-Seurre, le 24 février 1889.

« Monsieur le ministre,

» En ce jour anniversaire de la mémorable
» Révolution de février, pour laquelle ils ont
» tant souffert, les enfants de l'instituteur Pierre
» Vaux font auprès de vous la démarche qu'ils
» ont faite sans succès auprès de vos prédéces-
» seurs et qu'ils recommenceront tant qu'ils
» auront un souffle de vie, en vous demandant
» la réhabilitation de leur père injustement
» flétri par les hommes du Deux-Décembre.
» Les preuves irréfutables sont entre leurs
» mains, et ils espèrent que le gouvernement ré-
» publicain, en leur rendant la justice qui leur
» est due, cessera enfin de rester solidaire des
» infamies judiciaires de 1851-52.
» Ils ont l'honneur d'être, avec le plus pro-
» fond respect, etc.

» Pierre-Armand VAUX,
» fils aîné. »

Sommeil léthargique

Mme C..., de la Roche-Chalais (Dordogne), il y a une semaine et demie environ, attrapa un chaud et froid à la suite duquel elle dut s'aliter.

Au bout d'un couple de jours, elle s'éteignait, du moins on le croyait, sans agonie aucune.

Le médecin de la localité, chargé d'examiner la prétendue morte, constata bien le décès ; mais, ne voyant pas en elle les symptômes ordinaires qui accompagnent la mort, ne voulut pas donner le permis d'inhumation et essaya tous les moyens pour tenter de ramener à la vie ce cadavre extraordinaire.

Mme C... eut même le nez brûlé par l'acide phénique employé en cette circonstance.

Force fut pourtant au médecin, voyant qu'il ne pouvait ramener à la vie Mme C..., de laisser enfermer le corps dans un cercueil qui fut transporté à Bordeaux, à l'église Saint-Bruno, où les invités aux obsèques avaient été convoqués.

Avant de porter en terre le cercueil, la famille de Mme C... voulut, une dernière fois, voir si la vie était définitivement éteinte chez leur parente, et, en présence d'un médecin, la bière fut ouverte. Mme C... était toujours inanimée, mais ne présentait aucune trace de décomposition.

La famille voulut surseoir à l'inhumation, et le cadavre resta environ trente heures dans son cercueil, placé dans une des salles attenantes à l'église.

Ce laps de temps passé, la décomposition ne venant pas, le corps de Mme C... fut transporté dans une des chambres du rez-de-chaussée de l'école de la rue de Belleville (au coin de la rue de Lacave), école tenue par des sœurs de charité.

Le corps fut placé tout habillé dans un lit et recouvert d'une couverture de voyage.

Voilà douze jours que Mme C... ne donne plus signe de vie.

Plusieurs médecins de Bordeaux, entre autres M. Pitres, doyen de la Faculté de médecine, se sont transportés auprès d'elle et n'osent guère se prononcer.

Est-elle morte ou seulement endormie ? M. Pitres est absolument pour la première hypothèse. Pourtant, il y aurait matière à discussion.

Les membres gardent toute leur élasticité ; les doigts des pieds et des mains n'ont pas la rigidité cadavérique et se prêtent à tous les mouvements qu'on veut leur faire exécuter.

Le teint possède sa couleur naturelle ; les pommettes sont rosées ; les lèvres, ont la teinte rouge ordinaire, un peu foncée peut-être ; aucune odeur ne se dégage du corps.

Les mains seules sont très blanches, mais souples, et le bout des doigts commence à se bleuter.

Combien de temps cet état léthargique durera-t-il ? On ne peut le prévoir ; mais actuellement il est absolument impossible de procéder à l'inhumation de Mme C..., qui semble plutôt plongée dans un profond sommeil que morte.

Les mines d'or

Une dépêche de San-Francisco annonce qu'on vient de découvrir à la frontière mexicaine, entre Mesila et El Pase, des placers d'or d'une richesse fabuleuse. De tous les points du pays des caravanes de chercheurs d'or se mettent en route pour prendre part à la curée. L'un de ces pionniers a trouvé une pépite de 65,000 francs, qui est actuellement exposée chez un changeur de Nevada où elle est l'objet de la curiosité générale. Les compagnies de chemins de fer ont organisé des trains qui partent toutes les heures emportant des milliers de voyageurs affolés par la pensée d'acquiescer le précieux métal. On a dû mander de forts détachements de soldats mexicains pour garder les placers.

Le naufrage du « Sultan »

Le *Sultan*, un des grands cuirassés de la marine anglaise, a sombré sur la côte de Camino, en vue de l'île de Malte. Il y a trois jours on disait « échoué », — on peut dire « sombré » aujourd'hui.

Cette perte est un coup rude pour l'amour-propre de l'Angleterre.

Il y a dans cette catastrophe quelque chose d'absolument incompréhensible et que les gens du métier ne s'expliquent pas, car les détails manquent, ou du moins on les cache. On se demande comment il n'a pas été possible de sauver le *Sultan*. Mais, sur ce point, il n'y a pas de doute possible.

C'est une perte considérable, et qu'on peut évaluer à une vingtaine de millions; l'équipage entier a été sauvé par les chaloupes du bord, mais le navire et son armement sont perdus sans espoir aucun de sauver même une partie du matériel. Il est certain que les marins anglais sont absolument humiliés de cette perte considérable, due très probablement à une fausse manœuvre comme celle des cuirassés se choquant lors de la fameuse revue du jubilé de la reine. Voici quelques détails sur le bâtiment sombré :

Son déplacement est de 9,290 tonnes, sa vitesse de 13 nœuds; l'épaisseur de sa cuirasse est de 23 centimètres; le pont est garanti par une cuirasse de 9 millimètres; il est armé de 8 canons de 25 centimètres, de 4 canons de 23 centimètres, de 7 canons de 10 centimètres, de 20 mitrailleuses et de 5 tubes lance-torpilles; il est muni de 2 projecteurs et filets Bullivan; il est monté par 632 hommes d'équipage et 30 officiers.

Le *Sultan* a été vaisseau-amiral. C'est lui qui fut envoyé au Havre avec le *Northumberland* pour saluer M. Thiers, lors de son voyage à Trouville.

Conseil de guerre d'Oran

Le conseil de guerre jugeait le nommé Vertjoie, pour une tentative d'évasion. Au commencement de l'interrogatoire, l'accusé sortant sa chique de sa bouche la lança à la tête du colonel des zouaves, M. Thierry, qui présidait.

Sur la réquisition du commissaire du gouvernement, Vertjoie a été aussitôt condamné à mort.

Elles méritent bien les éloges !

Notre-Dames-aux-Bois (Nord), le 3 août 1888. — Je souffrais de l'estomac et de points de côté; vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte ont fait disparaître complètement toutes mes douleurs.

(Sig. lég.)

EDOUARD CARLIER,

Fresnay, par Bourgneuf (Loire-Inférieure), le 20 octobre 1888. — Un pauvre journaliste atteint d'un rhumatisme articulaire, alité depuis 20 jours, a été sur pied après 2 ou 3 frictions avec du Baume Victor. Un employé de douanes retraité souffrait dans les reins au point de ne pouvoir se lever, ni se coucher seul; il emploie le Baume Victor, et le lendemain même toutes ses douleurs avaient disparu. M. l'instituteur avait une toux qui l'épuisait, une seule friction avec le Baume Victor lui a enlevé sa toux comme par enchantement. Moi-même, j'avais une toux sèche continuelle, au point de ne pouvoir dire deux paroles de suite; j'ai employé le Baume Victor en me couchant, et, chose vraiment curieuse, la toux a cessé à l'instant et j'ai passé une très bonne nuit. Je vous autorise bien volontiers à publier ces résultats M^{lle} GUILBAUD, institutrice.

ETUDE

de M^e LASCAZES, notaire à Cahors.

PUBLICATION

POUR

Purger les hypothèques légales

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf Et le onze mars, A la requête de monsieur Jacques Viviers, maître d'hôtel, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 20;

Nous, Jean Serres, huissier près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, soussigné, Certifiés avoir signifié à monsieur le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Cahors,

Avec observation que semblable signification a été faite à madame Jeanne-Antoinette-Marie Lauzun, majeure, sans profession, épouse de monsieur Louis-Charles-Joseph de Sahuqué, sans profession, avec lequel elle demeure à Toulouse, rue Vélane, numéro 5, suivant exploit du ministère de Tronche huissier à Toulouse, du quatre mars courant enregistré,

L'expédition d'un procès-verbal dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-neuf, constatant le Dépôt fait en ce greffe le même jour et l'affiche par extrait faite au même instant, en l'auditoire de ce tribunal en la copie collationnée d'un contrat passé devant M^e Lascazes et son collègue notaires à Cahors, le quinze février mil huit cent quatre-vingt-neuf, portant vente au réquérant par M. Louis-Charles-Joseph de Sahuqué, ci-dessus dénommé, qualifié et jomicilié d'un domaine situé commune de Cahors, au lieu dit Cabessut-Haut comprenant maison de maîtres, maison de cultivateurs, bâtiment d'exploitation pigeonier, terrasse, jardin, terres labourables, vignes, bois, friches et autres natures de fonds, le tout d'un seul tenant, confrontant dans son ensemble : du nord à messieurs Bessières, Belot et Bennac, du levant à un chemin de service, du midi à madame de Byles, et du couchant à la route nationale de Cahors à Villefranche, sur laquelle se trouve l'entrée de ce domaine.

Ensemble toutes les dépendances du dit domaine, sans aucune exception ni réserve.

Sont compris dans la vente tous les immeubles par destination dépendant de ce domaine et spécialement les ustensiles aratoires et les vaisseaux vinaire et les meubles meublants et objets mobiliers garnissant la maison de maîtres et ses dépendances.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal de quarante-deux mille francs, payé comptant et applicable à concurrence de six mille six cents francs aux objets mobiliers, et trente-cinq mille quatre cents francs aux immeubles.

La présente signification et celle faite à Madame de Sahuqué, née Lauzun ont eu lieu, en conformité de l'article 2194 du code civil, dans le but de reconnaître et de purger les hypothèques légales non inscrites dont peut-être grevé le domaine vendu, lequel a précédemment appartenu en totalité ou en partie, indépendamment de M. Louis-Charles-Joseph de Sahuqué, vendeur, à : M. Paul-Joseph de Sahuqué, propriétaire et Madame Antoinette-Marceline-Ernesine de Faydel, appelée en famille Céline, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Toulouse, rue Vélane n° 5; M. Pierre de Faydel, ancien Président à la cour d'appel de Toulouse et Madame Passama de Labusquière, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Toulouse, rue Pharaon; M. Pierre Vincent, fils aîné, propriétaire cultivateur et Madame Françoise Rigal, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, faubourg Cabessut, M. Jean Arnal deuxième né, pépiniériste, demeurant à Cahors.

Et attendu que le requérant ne connaît pas les personnes autres que Madame de Sahuqué, née Lauzun, du chef desquelles il pourrait être pris sur le domaine vendu et contre qui ce soit, des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existant indépendamment de cette formalité, nous avons déclaré à M. le Procureur de la République que pour remplacer la signification qui devrait leur être faite aux termes de l'article 2194 du code civil, ces présentes seront publiées dans l'un des journaux de Cahors, désigné à cet effet, conformément à un avis du

Conseil d'Etat du neuf mai 1807, approuvé le premier juin suivant.

Dont acte : — Duquel et du procès-verbal sus-énoncé, nous avons remis et laissé copie à M. le Procureur de la République à Cahors, en son parquet, au Palais de Justice de ladite ville, en parlant à M. Coudert, substitut, qui a visé le présent.

Coût : neuf francs quatre-vingt-quinze centimes.

Signé : SERRES

Enregistré à Cahors le douze mars mil huit cent quatre-vingt-neuf folio 88 C° 13. Regu : trois francs, décimes soixante quinze centimes.

Signé BOUDET.

L'Union

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE

l'Incendie et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828 et 1829

Capital social, fonds placés, réserves et primes Cent soixante-treize millions deux cent cinquante-six mille francs

La Compagnie assure contre l'Incendie et contre le feu du Ciel toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. — Etablie depuis soixante-un ans, elle garantit plus de douze milliards de valeurs, et en remboursant cent quarante millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements.

Elle a nommé pour son représentant à Cahors. Monsieur J. de MAYNARD, Bureaux de l'Agence rue Fénelon, 7 bis.

PAPIER WLINSI,

Remède souverain pour la Guérison des *Fleurs, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte. *Exiger le nom WLINSI*

L'EAU de L'ÉCHELLE

hémostatique est ordonnée contre les *Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie*, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Le petit Chaperon rouge.

— Grand'mère, que tu as de belles dents !... — C'est pour mieux te manger, mon enfant !.

Et sur cette réponse, une bonne dame à cheveux blancs — qui contrastent avec un visage resté jeune, des yeux encore vifs, des dents blanches et solides, et un de ces spirituels sourires dont notre génération a perdu le secret — a pris la tête blonde d'une ravissante enfant de dix ans, et, selon son expression, elle la mange de baisers... — Dis... grand'mère... remarque la mignonne fillette... Ce n'est pas avec tante Lucie que j'aurais pu jouer ainsi au petit Chaperon rouge. — Taisez-vous, vilaine méchante !... — Mais l'enfant, poursuivant son idée : Pourquoi donc, demande-t-elle, as-tu encore toutes tes dents, alors que tante Lucie a depuis si longtemps perdu les siennes !... — Pourquoi, petite espiegle ? Parce que tante Lucie n'a jamais pris soins de sa bouche... et songé qu'il t'en arrivera autant, à toi, si tu t'échapes encore quand je veux frictionner tes jolies dentettes avec mon précieux *L'Élixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*.

Quelques lignes utiles,

Si vous voulez éviter manque d'appétit, embarras d'estomac et d'intestins, maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions, nous vous engageons vivement à faire usage des **Pilules Giequel**. C'est aussi le remède le plus efficace contre constipation, bile, glaires, maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie, douleurs, goutte, rhumatisme. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les **Pilules Giequel**, au prix de **1 fr. 50** la boîte.

Il convient de mettre au premier rang des médicaments employés contre le rhume, la **Pâte de Regnaud**. Ce premier rang lui est dû par son efficacité attestée par l'académie de médecine de Paris.

La Pâte de Regnaud, préparée maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris, calme les quintes de toux, adoucit la poitrine et facilite l'expectoration, et comme ce délicieux bonbon ne contient pas d'opium, on peut en faire usage aussitôt après le repas, 1 fr. 50 la boîte.

St-NICOLAS, 40^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 15 (16 mars 1889). — Les Aventures du prince Frangipane, Ernest d'Hervilly — Maltaverne, Marthe Berthio. — Un héros de quatre-vingt ans, M. Bonnard. — Jacques Lambinet, Ch. Sédard. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations par Bolles, J. Geoffroy, A Gaillard, J. Girardet, A. Ferdinandus, etc., etc.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frains, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mœuses, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr., 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégramme* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

Racés et boutures de premier choix

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS

Sarments français triés et garantis indemnes de Mildiou, pour les greffages

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Prière de s'adresser à M. LOUIS ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Sainte-Barbe, à Cahors (Lot).

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Traitement des Affections de Poitrine.

Sirope et Pâte Pectorale

de **PIERRE LAMOUREUX**

ENTREPOT GÉNÉRAL: 45, rue Vauvilliers, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Le propriétaire-gérant. Layou.

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons. 3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

GAZ DE CAHORS

VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) 1 fr. 10
Chaux pour amendements id. 0 33
PRIS A L'USINE A GAZ